



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

**Du 28 Septembre 2023 à 20H30**

### **Mairie de Pompignan**

Le Conseil Municipal dument convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 28 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Secrétaire Général : 0

Présents : Messieurs Michel Fougairolle, Daniel Teissonniere, Matthieu Baissade, Florent Cuvillier, Bruno Durand, Guillaume Alba, Gilles Méjean, Serge Semenoff, Sébastien Crès et Mesdames Nadège Leblond, Amandine Lerond-Pluquet, Charlotte Martin (Arrivé à 21h04).

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Céline Durand pouvoir à Mr Bruno Durand

Mme Virginie Kusosky pouvoir à Mr Serge Semenoff

Absents excusés : 0

Absents : 0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Leblond.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 20H43

**Date de convocation : 21 Septembre 2023**

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Nombre de membres présent : 12**

**Nombre de votant : 14**

Ordre du Jour :

1. Approbation du PV de la séance du 29 Aout 2023.
2. Autorisation à Mr le Maire de signer la convention avec la SELARL D'AVOCATS FAVRE de THIERRENS-BARNOUIN-VRIGNAUD-MAZRAS-DRIMARACCI dans l'affaire Bruno Durand / Commune.
3. Vœu pour la préservation du pastoralisme dans le département du Gard.
4. Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2022.

5. Approbation du Rapport annuel sur le Prix et le Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2022.
6. Demande de subvention Association des Parents d'Elèves de Pompignan.
7. Demande de subvention école de Pompignan.
8. Signature de la convention de partenariat pour la mise en place de covoiturage sur la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.
9. Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.
10. Mise en place des nouvelles commissions municipales.

Mr le Maire informe le Conseil municipal que l'arrêter de la chasse a été signé, la chasse dans les vignes démarre donc le dimanche 01 octobre 2023.

Mr le Maire indique qu'il s'est renseigné sur l'adoption des délibérations durant le conseil, et nous lit un document expliquant l'adoption des délibérations.

L'adoption des délibérations se fait à la majorité absolue des suffrages exprimés, la majorité absolue se définit comme plus de la moitié des voix et pas la moitié plus un, et ne sont pris en compte pour le calcul de cette majorité absolue que les suffrages exprimés avec un vote clair et définitif (pour ou contre), ainsi les abstentions, votes nul ou blanc ne sont pas des suffrages exprimés.

Mr le Maire explique aussi un point sur les approbations des Procès-verbaux des conseils municipaux, il est soumis à l'approbation des élus présents au commencement de la séance suivante après prise en compte éventuelle de leurs remarques. Il est prévu que le PV soit envoyé aux élus avec la convocation du Conseil municipal, les élus peuvent alors faire part de leurs remarques par écrit ou oralement avant ou pendant la séance.

Les éléments portés à la connaissance du Maire et du secrétaire de séance peuvent alors être consignés dans le PV à ce moment, les observations transmises peuvent être intégrées au choix de chaque collectivité en annexe, en fin ou en marge du Procès-verbal.

### **Point 1 : Approbation du PV de la séance du 29 Aout 2023.**

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu du 29 aout 2023.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Mr Durand indique qu'il apprécie l'éclairage apporté même si c'est via des textes d'interprétations, ensuite, il explique que le vote du procès-verbal est un vote d'approbation et pas un vote habituel, il n'est donc pas soumis à la réglementation des votes autres.

Il pose une question à la secrétaire de séance, Mme Nadège Leblond est que celle-ci a signé le dernier PV alors qu'elle était contre ?

Mme Leblond lui répond que oui, elle l'a signé car il a été approuvé à la majorité.

Mr Durand indique qu'elle a signé un faux, Mme Leblond répond qu'elle n'a pas signé un faux, car toutes les observations ont été notées dans le compte-rendu, en marge et/ou en

fin du PV et rappelle qu'il a été approuvé à la majorité. Elle indique aussi que nous avons un doute sur le vote, c'est pourquoi Mr Le Maire a fait un rappel en ouverture du conseil sur l'approbation et les votes lors des conseils municipaux.

Mr le Maire prend note de ces remarques.

**Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du compte-rendu du Conseil municipal du 29 aout 2023, après délibération, il a été a approuvé à la Majorité.**

**Nombre de votant : 13                      Pour : 11                      Contre : 0**  
**Abstention : 2 (Mr Bruno Durand, Mme Céline Durand)**

**Point 2 : Autorisation à Mr le Maire de signer la convention avec la SELARL D'AVOCATS FAVRE de THIERRENS-BARNOUIN-VRIGNAUD-MAZRAS-DRIMARACCI dans l'affaire Bruno Durand / Commune.**

Mr le Maire explique que la prochaine délibération concerne l'affaire de la Commune contre Mr Durand, il invite donc celui-ci à ne pas prendre part aux débats afin de ne pas pouvoir ou paraître pouvoir exercer une influence sur le vote.

Mr le Maire demande à Mr Durand de sortir.

Mr Durand refuse.

Mr le Maire prend note et lui rappelle qu'il ne devra pas prendre part aux débats.

Mme Amandine Lerond-Pluquet intervient et indique que par politesse et pour ne pas mettre mal à l'aise les membres du conseil lors de la délibération d'un sujet où il y a conflit d'intérêt elle est sortie.

Mr le Maire indique que nous avons eu la convention avec l'avocate avec la convocation du Conseil municipal, il s'agit ici d'un document fixant les tarifs (honoraires, frais de déplacement...) puisque le jugement aura lieu à Toulouse.

Mr le Maire demande s'il y a des questions, des remarques.

**Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la convention avec la SELARL D'AVOCATS FAVRE de THIERRENS-BARNOUIN-VRIGNAUD-MAZRAS-DRIMARACCI dans l'affaire Bruno Durand, Commune, après délibération, il a été approuvé à l'Unanimité.**

**Nombre de votant : 11                      Pour : 11                      Contre : 0**  
**Abstention :**

### **Point 3 : Vœu pour la préservation du pastoralisme dans le département du Gard.**

Mr le Maire présente la lettre de vœux reçus en mairie, Mr Teissonnier Daniel demande qui a envoyé ce document ?

Mr le Maire indique que c'est la chambre d'agriculture et le pastoralisme qui ont fait ce document et lit la lettre de vœu pour la préservation du pastoralisme dans le département du Gard.

Mr le Maire demande s'il y a des questions ?

Mr Semenoff Serge indique que ce n'est pas une délibération, mais plutôt un positionnement du conseil municipal par rapport au devenir du pastoralisme avec l'arrivée du loup dans nos territoires.

Mr Durand fait remarquer que ce texte de vœu n'est pas très organisé, il est conscient qu'il y a des problèmes avec le loup, mais le texte proposé n'est pas assez précis pour lui, il n'y a rien à voter.

Mr Cuvillier Florent trouve dommage que le document ne soit pas signé.

Mr le Maire précise que ce document arrive de la chambre d'agriculture, à la demande des éleveurs.

Mr Matthieu Baissade fait remarquer que le texte n'est effectivement pas signé par le syndicat des agriculteurs.

Plusieurs membres du conseil sont d'accord avec le fait que le document n'est pas signé, on ne connaît pas réellement la provenance.

Mr Crès Sébastien indique que le texte ainsi formulé implique un vote pour le loup ou contre le loup, Mr Serge Semenoff précise que ça peut aussi être pour ou contre la régulation de la population des loups ?

Mr le Maire indique que cela va être débattu au niveau européen.

Mr Leblond Nadège dit qu'elle le voit plus comme une sorte de pétition, comme un soutien.

Mr Gilles Méjean indique que personne ne veut mettre son logo sur cette demande.

Mr Durand propose de passer au prochain point.

Un débat sur le contenu du vœu pour la préservation du pastoralisme dans le département du Gard démarre et une majorité d'élus indiquent leur mécontentement.

Mr Semenoff Serge et Mr Bruno Durand proposent d'ajourner ce point et de demander plus de renseignements afin de se positionner ultérieurement.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail le vœu pour la préservation du pastoralisme dans le département du Gard, il décide à **la Majorité d'ajourner ce point.**

**Nombre de votant : 13**

**Pour : 10**

**Contre : 3 (Mr Sébastien Crès, Mr**

**Gilles Méjean, Mr Michel Fougairolle)**

**Abstention : 0**

**Point 4 : Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2022.**

Mr le Maire présente le point 4 sur l'approbation du rapport annuel du service public de l'eau potable 2022, document que les conseillers ont reçu en annexe de la convocation du Conseil municipal. Il précise qu'il y a une délégation avec la SUEZ qui s'occupe de la facturation et du contrôle de la qualité de l'eau, qui envoie directement à la DDTM qui valide le document et le renvoie à la municipalité pour délibération.

Mr le Maire demande s'il y a des questions.

Mr Daniel Teissonniere trouve étrange que le nombre d'abonnés diminue.

Mr Bruno Durand ne comprend pas le fait de voter un rapport.

Mr Serge Semenoff indique qu'il s'agit juste de valider auprès de la SUEZ que nous avons bien pris connaissance de celui-ci.

Arrivé de Mme Charlotte Martin.

Mr le Maire rappelle que dès qu'il y a un problème sur l'eau, il est directement informé.

Mr Bruno Durand indique que le document n'est pas correctement rempli, il manque les tarifs de l'eau.

Mme Amandine Lerond-Pluquet indique que pour elle, la partie tarifaire du document est un modèle pour que les municipalités s'en inspirent.

Mr Semenoff Serge rappelle que la facturation de l'eau est en régie, c'est la municipalité qui fixe le prix.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2022, après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 2 (Mr Bruno Durand, Mme Céline Durand)**

**Point 5 : Approbation du Rapport annuel sur le Prix et le Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2022.**

Mr le Maire présente l'approbation du rapport annuel du service public de l'assainissement collectif 2022.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail le Rapport annuel sur le Prix et le Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2022, après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14                      Pour : 12                      Contre : 0**  
**Abstention : 2 (Mr Bruno Durand, Mme Céline Durand)**

**Point 6 : Demande de subvention Association des Parents d'Élèves de Pompignan.**

Mr le Maire propose de voter la subvention pour l'Association des Parents d'Élèves de Pompignan pour leur projet cirque, il précise que cette subvention a été travaillée en bureau d'adjoints.

Le projet cirque a lieu actuellement sur la commune au stade de foot.

Le bureau d'adjoint a proposé la somme de 400 € de subvention, Mr le Maire propose de voter cette somme.

Mr le Maire rappelle que le projet cirque est un projet commun APE et École (subvention a voté en point 7).

Mr Serge Semenoff précise que c'est un projet sur le temps scolaire, l'année dernière, le projet avait uniquement été porté par l'APE d'où la subvention de 750 € en 2022, cette année la nouvelle équipe pédagogique s'est associé au projet du coup la subvention totale est de 800 € pour 2023 partager entre l'APE et l'École.

Mme Charlotte Martin indique que l'APE a fait cette demande pensant avoir 750 €, plus celle de l'école, ils pensaient avoir plus dans tous les cas.

Mr le Maire et Mr Serge Semenoff rappelle que les subventions dans d'autres communes sont moindres et aussi qu'avant Pompignan ne subventionner aucune association, c'est une volonté de la nouvelle municipalité, il y a donc un effort de fait en fonction du budget voté. Mr le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Le Conseil municipal a pris connaissance de la Demande de subvention Association des Parents d'Élèves de Pompignan, après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14                      Pour : 12                      Contre : 0**  
**Abstention : 2 (Mr Bruno Durand, Mme Céline Durand)**

**Point 7 : Demande de subvention école de Pompignan.**

Mr le Maire propose de voter la subvention pour l'École de Pompignan (400 €) il précise que cette subvention a été travaillée en bureau d'adjoints.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail la demande de subvention école de Pompignan, après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 2 (Mr Bruno Durand, Mme Céline Durand)**

**Point 8 : Signature de la convention de partenariat pour la mise en place de covoiturage sur la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.**

Mr le Maire indique que la communauté de commune a travaillé pour mettre en place le dispositif de covoiturage sur l'ensemble des communes du Piémont Cévenol, Pompignan en fait parti et on nous demande de voter la signature de la convention de partenariat pour la mise en place de covoiturage sur la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

Mr Semenoff Serge précise que c'est juste pour la mise en place d'une place de parking de covoiturage qui sera sur le parking du champ de Blaise, ainsi que la pose d'un panneau de signalement de la zone dédié. Ce projet est en accord avec la région Occitanie. Mise en place prévu pour la fin de l'année 2023.

Mme Charlotte Martin ne trouve pas l'emplacement judicieux.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail la signature de la convention de partenariat pour la mise en place de covoiturage sur la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 3 (Mr Bruno Durand, Mme Céline Durand, Mr Gilles Méjean)**

**Point 9 : Modification du Règlement Intérieur du Conseil municipal.**

Mr le Maire propose des modifications du règlement intérieur du Conseil municipal :

- Article 9 : ajout d'une phrase, les commissions seront composés de 4 membres présidés par le Maire et votés en Conseil municipal.

Remarque de Mr Bruno Durand par rapport à quel règlement la modification et pourquoi 4 membres ?

Mr le Maire répond par rapport au précédent règlement intérieur et 4 personnes en commission sont largement suffisant pour discuter et faire avancer les projets des commissions.

Mr Durand indique que c'était déjà le cas sur les anciennes commissions.

Mr Semenoff et Mme Leblond indiquent que les commissions étaient composées de 5 ou 6 personnes et le quorum était rarement atteint. De plus avoir trop de membres dans les commissions revient à convoqué presque la moitié du conseil à chaque fois.

Mr Bruno Durand indique qu'il n'y a pas besoin de quorum pour les commissions, Mme Leblond Nadège lui répond qu'il faut quand même un minimum de membre afin d'effectuer un travail efficace en commun avant présentation et délibération en conseil.

Mme Amandine Lerond-Pluquet explique qu'il vaut mieux avoir 4 personnes motivées que 7 membres dans une commission, dont 3 qui n'ont pas forcément le temps.

Mr Semenoff Serge précise que si on fait des commissions à 7 personnes, forcément les membres seront dans une multitude de commissions autant réunir un conseil.

Mr Florent Cuvillier demande s'il n'y a plus de président de commission ?

Mr le Maire indique que les référents de commission seront mis en place par Mr le Maire dans les 8 jours suivant ce conseil.

Mr le Maire propose de passer au vote de la modification de l'article 9.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la modification de l'article 9, après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 12**

**Contre : 2 (Mr Bruno Durand, Mme**

**Céline Durand)**

**Abstention : 0**

- Modification au niveau des comptes-rendus des débats et décisions à la page 10 du règlement intérieur.

Mr le Maire explique qu'une loi a changé en 2022, c'est l'article L.2121-23 du CGCT modifié par l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 – Art.2 ces dispositions entre en vigueur le 01 juillet 2022.

Les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre tenu dans les conditions définie par le décret en conseil d'état, elles sont signe par le Maire et le et ou les secrétaires de séances.

Avant, ce n'était que les délibérations qui étaient inscrites de la sorte.

- Article 29 supprimé.

Les demandes de modifications seront transmises au secrétaire de Mairie a minima 5 jours francs avant le Conseil municipal suivant pour qu'elles soient prises en compte si elles sont le reflet de la séance. La teneur des discussions au cours de la séance s'entend comme le résumé des opinions s'exprimer sur chaque point porté.

- l'ordre du jour. La mention de l'ensemble des échanges n'est pas juridiquement imposée, l'objectif étant d'éclairer la décision prise par l'assemblée délibérante.

Mr Bruno durant intervient sur un paragraphe ; « le projet doit être envoyé 10 jours avant le Conseil municipal... » Il y a une contradiction qu'il doit être affichée dans les 7 jours ?

Mr le Maire répond que le texte est écrit comme ça, Mme Leblond indique que depuis juillet 2022, on lui a demandé de transmettre le Procès-verbal dans les 7 jours suivants le Conseil municipal.

Mr Bruno Durand maintien qu'il y a une incohérence à ce sujet et propose de supprimer ce paragraphe.

Mr Serge Semenoff déclare qu'il faut bien définir un délai sur l'envoi du PV aux conseillers municipaux. Mme Leblond intervient en disant qu'actuellement le PV est envoyé dans les 7 jours.

Les membres du conseil débattent sur ce paragraphe, 10 jours, 7 jours, 5 jours, doit-il être reformulé ou pas ? Les remarques seront ajoutées en annexes ou en marges du PV.

Mme Amandine Lerond-Pluquet explique que vu que le compte-rendu a disparu et est remplacé par le PV, il doit être diffusé aux élus maximum 7 jours après le conseil.

Mr le Maire précise que le nouveau règlement intérieur est passé en préfecture au contrôle de la légalité et a été approuvé par celui-ci.

Mr Durand Bruno indique que le PV affiché en Mairie est un provisoire.

Pour Mr Le Maire, ça ne change rien du tout.

- Les événements de séances : page 11 Art 28 : chaque procès-verbal de séances est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Le PV est signé à la fois par l'exécutif local et par le ou les secrétaires de séances, la signature de tous les membres délibérants n'est donc pas requise, les membres du Conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au PV, la rectification éventuelle est enregistrer au PV suivant.

- Les événements de séances : la place et l'ordre de la séance doivent être marqués automatiquement :

- ☐ date,
- ☐ heure,
- ☐ nom du président,
- ☐ nom des membres de l'assemblée délibérante présent ou représenté,
- ☐ du ou des secrétaires de séances,
- ☐ le quorum,
- ☐ l'ordre du jour,
- ☐ les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées,
- ☐ les demandes de scrutins particuliers,

- Le résultat des scrutins précisant pour les scrutins publics le nom des votants et le sens de leur vote,
- La teneur des discussions au cours de la séance

Mr Bruno Durand demande à supprimer dans le texte la tenu des débats. Il indique aussi qu'il a déjà fait des remarques sur le règlement intérieur en janvier qui n'ont pas été prises en compte.

Il expose ses demandes comme suit :

- Art 7 secrétaires générales, appellation utiliser pour les secrétaires de mairie rang A, le nôtre, c'est Alain Vidal et pas du tout ses éventuels remplaçants, il souhaiterait que cet article disparaisse, car Mr le Maire peut inviter au Conseil municipal tout membre de notre administration. Donc à quoi ça sert de dire que le secrétaire général est invité ? Mr Durand précise que c'est une petite erreur, car cela apparaît en double.
- Art 9 il y a des commissions obligatoires, et c'est le chaos, il y a des annexes ? S'il y a des commissions obligatoires, elles ne peuvent pas être changées par le Maire.

Mr Semenoff répond qu'il n'y en a qu'une d'obligatoire dans les communes de – de 3 500 habitants la commission « d'appel d'offres » pour des montants supérieurs à 215 000 €. Il n'est pas obligatoire d'avoir des commissions pour les communes de 6 de 1500 habitants. Mr le Maire propose de passer au Vote.

Mr Serge Semenoff et Mme Leblond Nadège demandent qu'est ce qu'on fait des demandes de modifications.

- Mr Durand indique que dans le règlement intérieur, il est dit « que la mise à jour d'annexe ne constituera pas une modification de ce règlement » il faut savoir si ces annexes sont votes par le conseil ou pas ?

Mr le Maire indique que c'est voté par le Conseil.

- L'ART 12 n'est pas à jour, l'inscription à l'ordre du jour, il y a des mentions contradictoires avec le droit de l'élu. Par exemple demander que les demandes d'inscription à l'ordre du jour, soit avant l'envoi des convocations, c'est interdit. C'est contradictoire avec le texte lu en premier « *modifications seront transmises aux secrétaires de Mairie a minima 5 jours francs avant le Conseil municipal.* »
- ART 12 Autre point interdit : Le maire appelle les questions a l'ordre du jour, on ne peut pas rajouter un point à l'ordre du jour.

Mr Semenoff demande à Mr Durand de fournir les documents qui prouvent les irrégularités du Règlement intérieur.

- ART 20 : sur l'enregistrement, des débats n'est pas à jour, « l'enregistrement vidéo des débats est interdit.

Mr le Maire lui indique que cet article est vrai, il prend note de son avis et de ses remarques.

- Mr Durand indique que l'enregistrement audio est un droit reconnu et l'assemblée ne doit pas être informée dès l'ouverture de la séance.
- ART 26 : ce n'est pas le plus âgé, c'est l'ensemble du conseil qui élit son président pour la séance du budget.( vote du compte administratif)
- Question sur les annexes, si elles sont modifiables sans passer par le conseil ça pose un problème.

Mr le Maire propose de ne tenir compte d'aucunes des remarques de Mr Durand et de passer au vote tel que proposer initialement.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail des modifications du règlement intérieur, après délibération, il a été approuvé à la Majorité.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 12**

**Contre : 2 (Mr Bruno Durand, Mme**

**Céline Durand)**

**Abstention : 0**

#### **Point 10 : Mise en place des nouvelles commissions municipales.**

Mr le Maire propose de passer au vote des commissions, certaines sont complètes et ne seront pas modifier.

Mr le Maire rappelle que la commission « Finances et budget est incomplète suite à la démission de Mme Marlène L'Hostis. Il propose donc de la remplacer par un autre adjoints soit Mme Virginie Kusosky.

Mr le Maire demande s'il y a d'autres candidats ?

Pas de candidats.

Mr Bruno Durand intervient sur le fait que Mme Charlotte Martin avait démissionné de ses commissions, Mme Martin lui répond qu'elle n'a pas démissionné de celle-là et qu'elle y reste.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la composition de la nouvelle commission « Finances et Budget », après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 12**

**Contre : 2 (Mr Bruno Durand, Mme**

**Céline Durand)**

**Abstention : 0**

Mr le Maire rappelle que la commission « Affaires Scolaires et Petite Enfance » est incomplète suite aux démissions de Mme Marlène L'Hostis et Mme Dominique Thomé. Il propose donc de la remplacer par Mme Amandine Lerond-Pluquet et Mr Guillaume Alba. Mr le Maire demande s'il y a d'autres candidats ?  
Pas de candidats.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la composition de la nouvelle commission « Affaires Scolaires et Petite Enfance », après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14**                      **Pour : 12**                      **Contre : 2 (Mr Bruno Durand, Mme Céline Durand)**  
**Abstention : 0**

Mr le Maire rappelle que la commission « Agriculture, Commerces, Artisanat, Tourisme, Acteurs économiques » est complète donc on ne la touche pas.  
Mr le Maire propose de fusionner les commissions « Communication, relations publiques et intercommunales » « Culture, Jeunesse et Vie Associative. »

Le Conseil municipal a pris connaissance de la fusion des commissions « Communication, relations publiques et intercommunales » « Culture, Jeunesse et Vie Associative », après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14**                      **Pour : 12**                      **Contre : 2 (Mr Bruno Durand, Mme Céline Durand)**  
**Abstention : 0**

Mr le Maire rappelle que la commission « Culture, Communication » est incomplète suite aux démissions de Mme Céline Durand et Mme Dominique Thomé.  
Mr Le Maire demande à Mr Florent Cuvillier s'il souhaite rester dans cette commission, il ne souhaite pas y rester.  
Mr le Maire propose donc Mme Amandine Lerond-Pluquet et Mr Guillaume Alba dans cette nouvelle commission.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la composition de la nouvelle commission « Culture, Communication », après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14**                      **Pour : 12**                      **Contre : 2 (Mr Bruno Durand, Mme Céline Durand)**

**Abstention : 0**

Mr le Maire rappelle que la commission « Infrastructures, Équipement et Voirie communale » est complète donc on ne la touche pas.

Mr le Maire rappelle que la commission « Services Publics de L'Eau et de l'Assainissement » est incomplète, car elle ne comporte que 3 membres. Il propose Mr Sébastien Crès.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la composition de la nouvelle commission « Services Publics de L'Eau et de l'Assainissement » après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 11**

**Contre : 2 (Mr Bruno Durand, Mme**

**Céline Durand)**

**Abstention : 1 (Mr Sébastien Crès)**

Mr le Maire rappelle que la commission « Urbanisme, Aménagement du territoire et environnement » est complète donc on ne la touche pas.

Mr le Maire rappelle que la commission « D'Appels D'Offres » est incomplète suite à la démission de Mme Marlène L'Hostis. Il propose donc de la remplacer par un autre adjoints soit Mme Virginie Kusosky.

Mr le Maire demande s'il y a d'autres candidats, des remarques ?

Pas de candidats, pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la composition de la nouvelle commission « D'Appels D'Offres », après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 12**

**Contre : 2 (Mr Bruno Durand, Mme**

**Céline Durand)**

**Abstention : 0**

Mr le Maire propose au Conseil municipal d'intégrer la commission de la « Bergerie de Monnier » à la commission « Culture, Communication », cette commission est gérée depuis le 2020 par Mme Nadège Leblond qui fait aussi partie de la commission « Culture, communication », de plus les animations culturelles organisées dans la Bergerie de Monnier font partie des compétences de la commission « Culture, Communication. »

Mr Florent Cuvillier demande s'il faisait partie de la précédente commission « Bergerie de Monnier. »

Cette commission se composait de : messieurs Daniel Teissonnier, Serge Semenoff, Florent Cuvillier et Mme Nadège Leblond.

Mr le Maire propose de passer au vote la dissolution de la commission « Bergerie de Monnier » et de la fusionner avec « Culture et Communication. »

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la proposition de Dissolution de la commission « Bergerie de Monnier » et de la fusion avec « Culture, Communication », après délibération, il a été approuvé à **la Majorité**.

**Nombre de votant : 14**                      **Pour : 12**                      **Contre : 2 (Mr Bruno Durand, Mme Céline Durand)**  
**Abstention : 0**

Mr Le Maire informe le conseil Municipal que la commission « Employé Municipaux » se fera avec les adjoints, par décision du Maire.

Mr Serge Semenoff précise que ce choix est fait afin de préserver au mieux le personnel municipal et les informations privés et sensibles qui peuvent être abordés lors de ses réunions.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la composition de la commission « Employé Municipaux », après délibération, il a été approuvé à **la Majorité**.

**Nombre de votant : 14**                      **Pour : 12**                      **Contre : 2 (Mr Bruno Durand, Mme Céline Durand)**  
**Abstention : 0**

Mr Florent Cuvillier demande à avoir des comptes-rendus des réunions d'adjoints.

Mr le Maire et Mr Serge Semenoff indique que des comptes-rendus sont édités, mais pas communiqués quand il y a des informations sensibles sur les membres du personnel municipal.

Mme Leblond Nadège évoque la dissolution du CCAS courant de l'année 2023, ou il avait été évoqué de créer une commission d'aide sociale, car dedans, il y a les personnes vulnérables.

Mr Semenoff explique que le CCAS a un budget propre et nécessite des lignes budgétaires supplémentaires au niveau des impôts et que pour les communes qui intègrent des personnes extérieures aux élus, qui ne sont pas évidentes à trouver. En fait cela permet d'éliminer ce budget et le recrutement de membres non élus.

Mr le Maire propose de créer cette commission quand on en aura besoin.

Mme Leblond relance le sujet des personnes vulnérables, c'est elle qui s'en occupe actuellement, pour le moment il n'y a que 3 inscrits, mais cela risque de ne pas durer au vu

des épisodes de canicules récurrentes, au vieillissement de la population ainsi qu'à son accroissement.

Mme Amandine Lerond-Pluquet propose de créer la commission en avance, car les phénomènes type météorologiques ne peuvent pas être anticipés.

Mme Leblond donne en exemple la période covid ou les personnes âgées prioritaires aux vaccins ne trouvaient pas de place dans les centres de vaccinations, ou le CCAS a décidé de répertorier les non-vaccinés de la commune via les listes électorales, nous n'étions pas trop de 8 pour les appeler et ou les rencontrer en porte-à-porte.

Mr Serge Semenoff propose alors de l'inclure dans le Plan communal de sauvegarde, en créant une liste d'élus volontaires pour venir en renfort le cas échéant.

Mme Charlotte Martin trouve l'idée d'inclure une liste d'élus dans le plan communal de sauvegarde.

Mr Semenoff propose de créer une liste de personnes qui s'occuperont de l'aide sociale et qui seront mises dans la liste des personnes référentes du plan communal de sauvegarde.

Liste : Charlotte Martin, Nadège Leblond, Florent Cuvillier,

Mr Florent Cuvillier pense qu'il faut faire un travail d'informations auprès de la population.

Mr Daniel Teissonnier et Mme Charlotte Martin proposent de faire passer l'information avec les colis de Noël.

Mr Le Maire informe le Conseil municipal que les commissions modifiées doivent se réunir sous huit jours. Les référents de commissions seront nommés par Mr le Maire lors de ces commissions de mise en place.

Mr Semenoff propose d'envoyer un doodle (sondage) afin de définir la meilleure date.

Annexe Tableau des commissions

Fin du Conseil 22 h 35

Le Maire,

Michel Fougairell.

La secrétaire,

Nadège Leblond.



Intitulés des Commissions	Membres des Commissions
<p align="center"><b>FINANCES ET BUDGET</b></p> <p><u>Président</u> : Mr. FOUGAIROLLE Michel</p> <p><u>Référent</u> :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- KUSOSKY Virginie</li> <li>- MARTIN Charlotte</li> <li>- SEMENOFF Serge</li> <li>- TEISSONNIERE Daniel</li> </ul>
<p align="center"><b>AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE</b></p> <p><u>Président</u> : Mr. FOUGAIROLLE Michel</p> <p><u>Référent</u> :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ALBA Guillaume</li> <li>- KUSOSKY Virginie</li> <li>- LEBLOND Nadège</li> <li>- PLUQUET LEROND Amandine</li> </ul>
<p align="center"><b>AGRICULTURE, COMMERCE, ARTISANAT, TOURISME, ACTEURS ECONOMIQUES</b></p> <p><u>Président</u> : Mr. FOUGAIROLLE Michel</p> <p><u>Référent</u> : Mr BAISSADE Matthieu</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BAISSADE Matthieu</li> <li>- LEBLOND Nadège</li> <li>- MARTIN Charlotte</li> <li>- MÉJEAN Gilles</li> </ul>
<p align="center"><b>ASSOCIATIONS, JEUNESSE, CULTURE ET COMMUNICATION, BERGERIE DE MONNIER</b></p> <p><u>Président</u> : Mr. FOUGAIROLLE Michel</p> <p><u>Référent</u> :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ALBA Guillaume</li> <li>- KUSOSKY Virginie</li> <li>- LEBLOND Nadège</li> <li>- PLUQUET LEROND Amandine</li> </ul>
<p align="center"><b>INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENT ET VOIRIE COMMUNALE</b></p> <p><u>Président</u> : Mr. FOUGAIROLLE Michel</p> <p><u>Référent</u> : Mr SÉMENOFF Serge</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BAISSADE Matthieu</li> <li>- CUVILLIER Florent</li> <li>- SÉMENOFF Serge</li> <li>- TEISSONNIERE Daniel</li> </ul>
<p align="center"><b>SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT</b></p> <p><u>Président</u> : Mr. FOUGAIROLLE Michel</p> <p><u>Référent</u> :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CRES Sébastien</li> <li>- CUVILLIER Florent</li> <li>- SÉMENOFF Serge</li> <li>- TEISSONNIERE Daniel</li> </ul>
<p align="center"><b>URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT</b></p> <p><u>Président</u> : Mr. FOUGAIROLLE Michel</p> <p><u>Référent</u> : MÉJEAN Gilles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CUVILLIER Florent</li> <li>- MÉJEAN Gilles</li> <li>- SÉMENOFF Serge</li> <li>- TEISSONNIERE Daniel</li> </ul>
<p align="center"><b>COMMISSION D'APPELS D'OFFRES</b></p> <p align="center">(Le Maire + 3 membres du CM)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FOUGAIROLLE Michel</li> <li>- KUSOSKY Virginie</li> <li>- SÉMENOFF Serge</li> <li>- TEISSONNIERE Daniel</li> </ul>

Le Maire,



Michel Fougairolle

La secrétaire

Nadège Leblond

